

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

### Procuration(s) :

Date de convocation

05/03/2025

### Etai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. GABARD Alain

Date d'affichage

05/03/2025

### Etai(ent) excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Marie-Odile

et publication du :

.././....

**Numéro interne de l'acte : D15\_03\_2025**

**Objet : D15\_03\_2025 - CCAS : VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Monsieur le Président présente le tableau des orientations 2025 relatives aux subventions attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale à différentes associations :

Associations	Montants votés 2025
Addictions alcool Vie Libre Section de St Fulgent	50 €
Association Loisirs et Détente auprès d'Adultes en situation de Handicap (ALEDAH)	400 €
Association Régionale des Mutilés de la Voix	50 €
Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social (AREAMS)	500 €
Entraid'Addict Vendée	100 €
Fédération des Associations de Conjointes Survivants (FAVEC)	50 €
Fédération des Malades et Handicapés (FMH)	50 €
Jusqu'à la mort accompagner la vie (JALMALV)	200 €
Les Restaurants du Cœur	1 000 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 085-200059087-20250312-D15\_03\_2025-DE



MAF O Temps d'une pause	100 €
Mélusine Sport Adapté Les Herbiers	50 €
Secours Catholique Pouzauges	200 €
Solidarité Paysans 85	250 €
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	50 €
Vacances et familles	80 €
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	100 €
	<b>3 230 €</b>

Après délibération, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents, d'allouer les subventions telles que proposées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Marie-Odile ROCHAIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président, Jean-Louis ROY

